

Thème : La durée du travail

Date : Vendredi 27 mars 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Laval

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre le mécanisme des retraits et récupération de points
- Connaître les contraventions et délits spécifiques en droit routier
- Que faire pour tenter de récupérer un permis après une invalidation pour défaut de points

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

Introduction.

Partie 1. Le travail.

Titre 1 : Les notions de références

Titre 2 : Régime et données chiffrées.

Section 1 : Le cadre légal.

Section 2 : Les aménagements de la durée du travail.

Partie 2. Les repos.

Titre 1 : Le repos quotidien

Titre 2 : Le repos hebdomadaire

Section 1 : Domaine d'application.

Section 2 : Modalités d'application.

Titre 3 : Les jours fériés

Section 1 : Le repos des jours fériés

Section 2 : La rémunération des jours fériés.

Titre 4 : Les congés payés

➤ **Moyens pédagogiques :**
Power point

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Bernard GAURIAU, Professeur à l'Université d'Angers. Ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.